

Annecy horizon solidaire

Trimestriel - N° 109 juin-juillet-août 2008

A propos de la réforme de l'école primaire	p 2-3
Conseil municipal du 23 juin	p 4
Annecy et le handicap	p 6

La démocratie vue de l'Hôtel de ville

- Rejet des vœux déposés et modification du règlement intérieur voté 3 mois auparavant.
- Débat sur le logement reporté à un futur lointain.
- Commissions ayant le rôle de caisses d'enregistrement.
- Conseils municipaux à rallonges qui tuent les débats.
- Associations sociales priées de se taire en attendant des jours meilleurs.
- Une majorité au garde-à-vous qui n'a pas droit à la critique.
- Des décisions prises sans concertation (agrandissement de l'Arcadium).
- Des dossiers travaillés en toute opacité (Haras).
- Des projets mal ficelés qui conduisent aux votes d'avenants à tout-va et alourdissent exagérément les factures.
- Des groupes minoritaires invités à payer les locations de salles (50 euros) de la commune pour tenir leurs réunions d'information.
- Etc.

Cette situation montre la gestion actuelle de notre commune, telle que nous la vivons tous les jours. Sur les vœux : M. le maire refuse de débattre de notre vœu et fait voter une modification du règlement intérieur pour que cette situation ne se reproduise pas. Mais il n'applique pas le point du règlement qui stipule que les minorités ont droit au même traitement que la majorité, notamment à des salles de réunions gratuites...

La commission des Finances tourne au club de tarot

local : on trouve autour de la table 3 membres des oppositions (sur 4) et 3 membres de la majorité (sur 17 conviés), les autres préférant faire autre chose. Ou plus exactement ayant déjà décidé, deux jours avant, de ce qu'il fallait faire sans attendre les remarques des oppositions...

Un dossier de l'Arcadium que le maire décide de modifier sans prendre le soin d'expliquer ce changement aux groupes minoritaires, qui sont appelés à soutenir un agrandissement sans pouvoir s'exprimer sur son intérêt. Encore une fois le débat se fait attendre et le vote des avenants se multiplie allègrement. Pour la majorité, c'est une situation "normale". Jugez vous-mêmes : lorsque l'on sait que cet agrandissement (3.5 M d'euros) résulte notamment du fait que l'architecte n'avait prévu à l'origine que 10 toilettes pour 3500 personnes, et que l'on n'avait pas prévu d'accueil, il y a de quoi se demander si les dossiers sont traités avec le sérieux qu'ils méritent.

Point positif tout de même, suite à ma demande, la fête du patrimoine de 2009 sera accessible aux personnes handicapées (fauteuils, non-voyants, sourds et peut-être personnes souffrant d'un handicap mental). Tout espoir de voir les choses évoluer n'est pas perdu, si la majorité accepte de débattre sur une de nos idées tous les quatre mois. C'est un début...

Denis Duperthuy

Chambéry et les 40 vendeurs

La Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A) tire ses moyens financiers de la taxe professionnelle unifiée (TPU), versée par les entreprises des 13 communes de l'agglomération (19,17 % pour toutes les communes). Actuellement, cette TPU n'augmente plus que de 1 % par an, mettant en évidence la désindustrialisation du bassin annécien. Cela est très grave pour l'avenir et limitera les investissements : EHPAD, transports en commun, université, politique du logement, centre d'expositions, CITIA...

La C2A a créé le parc Altaïs pour accueillir de nouvelles entreprises et une pépinière d'entreprises, Galiléo, pour de jeunes entrepreneurs. Elle a déterminé les secteurs économiques

dont le développement est prioritaire : la mécanique, les techniques de l'image et du son, les industries du sport, les activités touristiques. Mais il aurait fallu que des moyens suffisants soient donnés aux équipes en place.

Dans le même temps, Chambéry s'est donné des moyens très importants (40 vendeurs) pour développer sa technopole du Bourget et a réussi à s'approprier une partie des industries du sport qui étaient sur notre territoire.

Par ailleurs, la fusion des deux départements 73 et 74 en matière de développement touristique a permis à Chambéry d'utiliser le mont Blanc comme image attractive. La fusion des deux structures ATD

(Association touristique départementale) favorise la Savoie.

Il est évident aussi que le manque de logements accessibles aux salariés de l'industrie pénalise notre communauté d'agglomération, les entrepreneurs préférant des zones mieux équipées.

Il est indispensable que durant ces six prochaines années, un effort considérable soit fait pour dynamiser les structures mises en place et retrouver une progression économique correcte pour la création d'emplois.

Tout cela ne sera possible que si les élus des 13 communes de l'agglomération sont solidaires et si cette solidarité s'étend aux 60 communes du Conseil local de développement.

Abonnement

L'association Annecy Horizon Solidaire, qui finance votre journal, a tenu son assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin. Au cours de cette réunion, il a été décidé de clarifier les choses concernant le financement des envois postaux du journal.

A partir du 1er janvier 2009, les personnes désirant recevoir le journal à leur domicile (par la poste) devront obligatoirement s'être acquittées de leur abonnement. En effet, pour couvrir les frais d'envoi des journaux par la poste, nous devons impérativement collecter des abonnements. Je pense que vous comprendrez ce

changement de politique de distribution, qui nous est imposé par la nécessité de trouver des ressources pérennes pour garantir la survie du journal.

Les tarifs d'abonnements seront les suivants (paiement par chèque selon modalités ci-dessous) :

Abonnement de soutien : 15 euros (minimum)

Abonnement normal : 10 euros

Abonnement réduit (chômeurs, étudiants, membres de l'association Annecy Horizon Solidaire) : 5 euros

Par ailleurs, je rappelle que l'associa-

tion Annecy Horizon Solidaire est ouverte à toute personne désirant participer à nos réflexions et actions. L'adhésion est fixée pour cette année à 5 euros par personne. Pour adhérer, il vous suffit d'envoyer un chèque de 5 euros à l'ordre de **Annecy Horizon Solidaire** avec vos noms, prénoms, adresse, numéros de téléphone et adresse courriel à :

**Annecy horizon solidaire
Fédération socialiste
8 rue Louis Armand
74000 Annecy**

Merci de votre compréhension,
Le président

Bulletin d'abonnement

Nom Prénom
Adresse
e-mail Téléphone

Je m'abonne à **Annecy horizon solidaire** pour 1 an par chèque bancaire ou postal

Abonnement de soutien 15 euros minimum : euros

Abonnement normal 10 euros

Abonnement réduit chômeur étudiant 5 euros

J'adhère à l'association **Annecy horizon solidaire** 5 euros

Signature